

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 034-213400252-20250327-2025_11_2703-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BASSAN**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024**



Cadre réglementaire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, l'ensemble des documents budgétaires seront disponibles sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

De plus, sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

C'est pour cela, que cette année la commune a adopté pour la mise en place du Compte financier Unique (CFU).

Cadre général du Compte Financier Unique

Il vise à simplifier et fiabiliser la gestion financière en offrant un vison consolidé des finances d'une collectivité

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- ◆ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- ◆ Améliorer la qualité des comptes,
- ◆ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir ;

- ◆ Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- ◆ Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- ◆ L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le Principe

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2024 pour ce qui concerne cette note.

Les éléments de présentation

Le CFU 2024 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa réunion en date du 27 mars 2025.

A la suite, lors de cette même séance, il sera également soumis à délibération l'affectation au BP 2025 du résultat 2024.

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- ◆ La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- ◆ La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Rappel du contexte

La Commune de Bassan est passée en nomenclature M 57 au 1er janvier 2023.

Pour rappel, le budget prévisionnel global s'élevait à un montant de 3 683 727,08 € réparti :

- ◆ Fonctionnement pour 2 087 702,75€ €
- ◆ Investissement pour 1 596 024,33 €.

Le budget principal 2024 a été voté par le conseil municipal en séance du 15 avril 2024.

Il a été établi sur les bases suivantes :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- maintenir le même niveau de fiscalité locale,
- mobiliser, chaque fois que possible, des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Deux décisions modificatives ont été votées en cours d'exercice budgétaire afin de procéder à des augmentations et virements de crédits budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement :

- Décision modificative n°1 votée en séance du 25 juillet 2024
- Décision modificative n°2 votée en séance du 06 novembre 2024

Par ailleurs, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire et donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.
(Fongibilité)

A ce titre, trois décisions du maire en date des :

- 16 septembre 2024
- 3 décembre 2024
- 07 janvier 2025

1 . La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer la gestion des affaires courantes.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	1 958 870,70€
Dépenses de fonctionnement	1 535 142,92 €
Résultats de l'année 2024	+ 423 727,78 €

1. 2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien et la consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations, aux fournitures administratives et scolaire, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payé par la commune, aux fêtes et cérémonies...

		BP+D.M 2024	CA 2024	Taux réalisé
011	Charges à caractères général	600 374,00 €	507 821,09 €	84,58%
012	Charges du personnel	808 050,00 €	790 195,64 €	97,79%
014	Atténuation de produits	887,00 €	0,00 €	0,00%
65	Autres charges de la gestion courante	170 616,18 €	149 663,79 €	87,72%
66	Charges financières	45 224,10 €	45 223,42 €	100,00%
67	Charges spécifiques	600,00 €	0,00 €	0,00%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 200,00 €	2 200,00 €	100,00%
	Total des dépenses réelles	1 627 951,28 €	1 495 103,94 €	91,84%
	Opération d'ordre	466 751,47 €	40 038,98 €	8,58%
	Total des dépenses de fonctionnement	2 094 702,75 €	1 535 142,92 €	73,29%

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles peuvent être classés en plusieurs catégories selon leur origine

- Atténuations de charges (chapitre 013) :

Ce chapitre concerne le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Les principales recettes de la commune

- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) :

Les produits proviennent de la redevance et droits des services enfance, (inscriptions à la restauration scolaire, garderie) et aussi la redevance d'occupation du domaine public (droit de place, stationnement...)

- Les impôts et taxes (chapitre 73) et la fiscalité locale (chapitre 731) :

Il regroupe des plusieurs types de taxes et impôts comme l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée qui s'élève à 10 580.96€ par exemple.

Ces chapitres englobent toutes les recettes fiscales perçues par la collectivité dans le cadre de ses compétences.

Pour mémoire :

- | | | |
|-------------------------------------|---------|------------------|
| • Taxe Foncière Propriétaire Bâties | 44,57 % | soit 1 016 642 € |
| • Taxe Foncière non Bâties | 63,75 % | soit 42 075 € |
| • Taxe d'Habitation | 13,62 % | soit 26 232 € |

- Les dotations et participations (chapitre 74) :

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource stable. Le montant est de 222 417 €

- Les autres produits de la gestion courante (chapitre 75) :

Il s'agit des loyers du cabinet médical.

- Les produits financiers (chapitre 76) :

Ce chapitre regroupe les intérêts de placements ou de créances (dividendes et des parts sociales)

- Les produits spécifiques (chapitre 77) :

Il correspond majoritairement aux cessions d'un bien d'immobilisation.

		BP+D.M 2024	CA 2024	Taux réalisé
013	Atténuations de charges	47 000,00 €	76 474,07 €	162,71 %
70	Produits des services et du patrimoine	76 400,00 €	83 571,70 €	109,39 %
73	Impôts et taxes	10 000,00 €	163 029,40 €	1 630,29 %
731	Fiscalité locale	1 071 988,00 €	1 134 797,49 €	105,86 %
74	Dotations et participations	460 350,00 €	452 515,87 €	98,30 %
75	Autres produits	15 750,00 €	30 551,92 €	193,98 %
76	Produits financiers	0,00 €	28,58 €	
77	Produits exceptionnels	200,00 €	2 974,99 €	1 487,50 %
	Total des recettes réelles	1 681 688,00 €	1 943 944,02 €	115,59 %
	Excédent de fonctionnement reporté N-1	385 994,75 €		
	Opération d'ordre	27 020,00 €	14 926,68 €	55,24 %
	Total des recettes de fonctionnement	2 094 702,75€	1 958 870,70 €	93,52 %

2 La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

2.1 Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement (dont RAR)	1 074 982,72 €
Dépenses d'investissement (dont RAR)	1 084 575,95€
Résultats de l'année 2024	-9 593,23 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel technique et informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

		BP+D.M 2024	CA 2024	Taux réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	345 587,72 €	344 932,51 €	99,81%
20	Immobilisations incorporelles	42 060,00 €	11 166,83 €	26,55%
21	Immobilisations corporelles	414 631,77 €	453 958,38 €	109,48%
23	Immobilisations en cours	438 248,23 €	259 591,55 €	59,23%
	Total des dépenses réelles	1 240 527,72 €	1 069 649,27 €	86,23%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	384 852,61 €		
	Total des dépenses d'investissement	1 652 400,33 €	1 084 575,95 €	65,64%

TRAVAUX INVESTISSEMENT REALISES 2024 (dont RAR)

OPERATIONS D'EQUIPEMENT			
N°	OPERATIONS	BP+RAR+D.M 2024	REALISATIONS
348	Travaux Eglise	7 450,15 €	3 612,00 €
349	Ecole	155 581,10 €	152 384,82 €
358	Réfection voirie communale	159 851,00 €	159 843,08 €
369	Aménagement hôtel de ville + PM	2 000,00 €	925,00 €
380	Requalification du centre historique	20 050,00 €	20 049,39 €
385	Vidéo surveillance	3 000,00 €	1 794,00 €
392	Requalification chemin ruraux	106 081,52 €	102 598,69 €
394	Requalification rue du Puits Neuf et de Belle-ville	17 032,56 €	12 901,11 €
398	Aménagement aires de jeux et équipements sportifs	19 122,46 €	12 598,37 €
399	Aménagements paysagers de la commune	9 440,00 €	1 216,80 €
400	Pole associatif - Maison Ben Said	74 529,05 €	54 889,91 €
401	Mobilier urbain - Signalétique	15 925,00 €	7 488,74 €
402	Acquisition matériels	165 000,00 €	150 919,27 €
403	Travaux bâtiments publics	15 000,00 €	12 923,51 €
405	RD 39 Aménagement avenue de Béziers	30 620,00 €	2 520,00 €
407	Eclairage Public	15 035,28 €	11 782,88 €
409	Avenue de la garrigue	18 300,00 €	3 300,00 €
410	Matériel informatique	2 000,00 €	1 802,36 €
411	Logiciel	7 320,00 €	5 622,83 €
412	Révision PLU	30 000,00 €	5 544,00 €
TOTAL		873 338,12 €	724 716,76 €

Etat de la dette (chapitre 16) :

Le remboursement du capital des emprunts en cours, de la commune représente en capital 344 932,51€ et pour les intérêts 41 048,29 € soit un total de 385 980,80 € pour l'année 2024.

Deux prêts relais ont été soldés.

- 140 000€ pour le projet de la réhabilitation du centre historique
- 80 000€ pour la construction du restaurant scolaire

Les recettes d'investissement :

Les recettes englobent les ressources propres, la taxe d'aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- Le chapitre 10 : regroupe les recettes suivantes :
 - o FCTVA : 210 492,85 € (récupération de la TVA sur les investissements -2)
 - o Taxe d'aménagement : 17 420,46 € (due par les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme)
 - o L'excédent de fonctionnement capitalisés : 340 602,15 €

- Le chapitre 16 : c'est le besoin de financement pour l'acquisition d'une balayeuse

- Le chapitre 13 regroupe les subventions octroyées par les partenaires institutionnels pour le financement des projets communaux :
 - o 250 000€ au titre du FSC de l'Aménagement Béziers Méditerranée (acquisition de la balayeuse, réhabilitation du rez de chaussée de la maison associative, la réfection de la voirie et le solde de la requalification des rues du Puits Neuf et de Belleville, du centre historique, de l'aménagement de l'aire de jeux ainsi des travaux de l'installation de la climatisation à l'école
 - o 43 392 € au titre de la région : solde des travaux de la requalification des rues du Puits Neuf et de Belleville
 - o 44 296,20 € au titre du département : solde de la requalification des chemins ruraux suite aux intempéries de 2019 et le solde de l'aménagement de l'aire de jeux

		BP+D.M 2024	CA 2024	Taux réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	566 095,15 €	568 515,46 €	100,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €	125 000,00 €	100,00%
13	Subventions d'investissement (dont RAR)	561 677,71 €	341 428,28 €	60,79%
024	Produits des cessions d'immobilisation	1 500,00 €		
	Total des recettes réelles	1 254 272,86 €	1 034 943,74 €	82,51%
021	Virement section fonctionnement	428 312,49 €		
040	Opérations d'ordre	38 438,98 €	40 038,98 €	104,16%
	Total des recettes d'investissement	1 721 024,33 €	1 074 982,72 €	62,46%

3. Les données synthétiques du budget – Résultat de l'exercice

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 535 142,92 €
Recettes de l'exercice	1 958 870,70 €
Résultat de l'exercice 2024	423 727,78 €
Excédent 2023 reporté sur 2024	385 994,75 €
Résultat de clôture fonctionnement	809 722,53 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1 084 575,95 €
Recettes de l'exercice	1 074 982,72 €
Résultat de l'exercice 2024	-9 593,23 €
Déficit 2023 reporté sur 2024	- 384 852,61 €
Résultat de clôture investissement cumulé	-394 445,84 €

à affecter au D/001

Résultat global de l'exercice 2024

414 134,55 €

RESTE A REALISER - SECTION INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses investissement 2024	88 236,36 €
Reste à réaliser recettes investissement 2024	105 008,07 €

BESOIN NET D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture investissement - R.A.R. dépenses + R.A.R. recettes soit	à affecter au c/1068	-377 674,13 €
--	----------------------	----------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A REPORTER SUR 2025

Résultat de clôture fonctionnement 2024- besoin net d'investissement soit	à affecter au c/002	432 048,40 €
--	---------------------	---------------------

4. Budget annexes

4.1 Budget CCAS

	Fonctionnement
Dépenses	1 169,19 €
Recettes	200,00 €
Résultats de l'exercice 2024	-969,19 €

4.2 Budget Aire de lavage

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 441,54 €	9 608,84 €
Recettes	7 305,00 €	300,00 €
Résultats de l'exercice 2024	3 863,46 €	-9 308,84 €